



# LE MORSE



SECTION PLONGÉE DE MARSEILLE-SPORTS  
**NUMERO 138** – Mars 2012

Marseille-Sports Loisirs  
Culture  
Siège Social  
10 rue Girardin  
13007 Marseille  
<http://www.mslc.fr>

## *Inédit(s) chez les Morses!*

Les Morses sont des férus de bouteilles – m'enfin, plongée bouteille, plongée scaphandre ... entre « tank et « bottle » ...

Fait inhabituel, samedi 24/03, le Barracuda est parti avec à son bord une palanquée d'apnéistes sous la houlette de maître Pierre – notre expert en apnée !

Je l'avais sollicité pour qu'il propose une séance de travail à nos vaillants pn4 : suffisait de trouver la date, et prier pour que la météo soit avec nous.

Se sont joints au groupe, notre « Muge » et Luc – chasseurs et donc apnéistes avertis!

Les pn4 en profitent pour nager qui en « palmes-masque-tuba », qui en capelé pour rejoindre la calanque de la Grotte – avec la sécu bateau.



Et voilà que les apnées s'enchaînent après le briefing et les conseils avisés de Pierre, jusqu'au final où nous en profitons pour leur faire travailler l'apnée à 10 m (épreuve du niveau 4) – grâce à un super atelier mis en place par Pierre.

Je m'immerge à 10 m (en « bouteille ») et chacun à tour de rôle descend me faire un coucou.

Malgré l'eau encore froide et la visibilité moyenne, une belle séance avec des envies pour certains de faire encore autre chose ...

Les chasseurs proposent de filer face sud de Riou pour ramasser quelques oursins : ça ne se refuse pas !

Ce sera donc la calanque du Contrebandier où François se met à l'eau pour faire quelques images des plongeurs « libres » - dans 4 m d'eau pour avoir une visibilité à peu près correcte!

L'après-midi, programme chargé et studieux puisque d'une part, Jean-Pierre a présenté les évolutions du CDS suite au nouvel arrêté du 05/01/2012 applicable à compter du 01/04/2012, et d'autre part, Audrey nous a rappelé les procédures de secourisme en cas d'accident de plongée, les bons gestes au bon moment. Fiche de sécurité, plan de secours ... Mannequin pour « réviser » le massage cardiaque – combien de côtes lui a-t-on cassées? ... L'essentiel étant de sauver la victime. Un bon check de la liste des points à savoir, de l'organisation à mettre en place en cas d'accident.

Expérience à reconduire une fois par an ? Ce ne serait pas un luxe quand il s'agit de la sécurité de tous ...

**Texte: Véronique Gielly**

**Photos: François Scorsonelli**



## ***Plongée Bretonne***

Voilà qui est fait!!!!

Lucie et moi-même avons effectué notre première plongée bretonne!!

Nous allons donc vous conter notre immersion dans le monde des laminaires et des marées!

Samedi 31 mars, 14h, marée descendante, direction le club de plongée de Carantec à quelques kilomètres de Roscoff (Finistère nord) ou nous habitons désormais!

Une fois là-bas, nouveau club, nouvelle organisation, nouvelles têtes mais bonne ambiance!

Constitution des palanqués, Lucie et moi-même ensemble, encadrés par Marine (une thésarde de l'équipe du labo de Lucie devenue notre amie!) coool, plongée entre copine!!!!

Blocs grés, embarquement sur la barge en alu au bout du quai, cap vers la baie de Morlaix et plus précisément le site de Bezhinennou!

Le temps est gris, les quelques minutes de navigation sont très tape cul, nous appréhendons la température de l'eau et la visibilité.



Le DP décrit le site, pas plus de 35m de fond, prérogative 100 bars demi-tour, 50 bars sur le bateau, bref comme d'hab!

Pour nous ce sera une petite plongée tranquille pas plus de 15m de fond, Marine ayant déjà plongé le matin et voulant garder la forme pour jouer au hockey subaquatique le soir!

Aller hop, c'est parti! Bascule arrière, immersion, l'ordi indique 13°C. Surprise! L'eau n'est pas si froide que ça! Niveau visi ce n'est pas aussi bleu qu'à Marseille, mais plutôt vert-jaune, l'ambiance est différente! Nous descendons donc le long d'un tombant recouvert d'algues dont les magnifiques laminaires digitées dansent au rythme du ressac. Ça donne le vertige, on a l'impression que c'est le tombant entier qui se déplace! Un banc de Lieu nous coupe la route avant notre arrivée sur le fond de sable où là, oh surprise! Des coquilles Saint-Jacques par centaines, j'essaie de les faire s'enfuir mais à mon grand regret elles se ferment et s'enfouissent dans le sable! Nous continuons notre balade le long du tombant où s'épanouissent des dizaines de spiro, des petites gorgones blanches et roses-orangées et des marguerites de mer.

Lucie armée de son phare se met à débusquer la bête entre les algues et les cailloux. Premier signe de phare, Marine et moi rappliquons pour voir sa découverte, une belle étrille. Un peu plus loin ce sera un tourteau dit le dormeur (et il porte bien son nom, pas très actif le pépère!).

Les rochers sont recouverts d'un tapis rouge et bruns d'algues toutes aussi jolies les unes que les autres, Lucie en cueille quelques-unes pour son alguier qu'elle finira par perdre pendant la plongée. Et les découvertes s'enchainent, ormeaux énormes en train de brouter, crevettes grises, une galathée, araignées de mers avec lesquelles je m'amuse, encore des étrilles, une énorme asteria glacialis, petits gobies, petites limaces jaune et blanche!

Au bout de 20min de plongée Marine demande si nous avons froid, moi ça va je commence à me refroidir mais pas plus que d'habitude au bout de 20min dans une eau à 12°C au fond. Lucie hésite longtemps avec un penchement de tête sur le côté avant de signaler un "ça va" timide. Marine rigole, on amorce la remontée!

30min fin de plongée!

Nous ressortons à 5m de la balise ou le bateau nous a largué, Marine et toute fière de son orientation réussie! Un petit signe et la barge vient nous chercher! Royal!

Une fois à bord nous nous racontons nos impressions, dans l'ensemble très positives. Lucie me dit tout de même "ohlala la visi, j'ai pas l'habitude on voit pas loin". 30 secondes après une palanquée de pur breton remonte à bord et crie "quelle visi magnifique! c'est rare d'avoir aussi clair!" Lucie se demande si ils blaguent! Et bien non, ils sont très sérieux! Là j'entends derrière moi "oulala qu'est-ce-que ça doit être quand c'est pas clair!" Lucie appréhenderait-elle la suite de nos aventures subaquatiques bretonnes?!

Donc voilà nous vous attendons nos chers Morses, pour partager des plongées au pays des marées, algues, phoques, crustacés et autres gros mollusques! Mais rassurez-vous, malgré une eau certes un peu trouble et fraîche, la Bretagne est pleine de ressource en sortant de l'eau pour vous réchauffer. Car la Bretagne c'est aussi le pays du chouchen, du cidre, de la bière, des crêpes, du kouign-aman, du far breton, bref que des choses qui tiennent bien au corps et ne manqueront pas de reconstituer la couche de graisse de nos chers morses si indispensable au bon déroulement de leurs activités sous-marines!!!!!!

Florence et Lucie dont l'ordinateur a enregistré 10°C au cours de cette plongée!!!!

PS: Et n'oubliez pas la Bretagne ça vous gagne!!!!!!!!!!

**Florence Jehenne et Lucie Jaugeon**

## Cassoulet de la mer et brouillade du règlement

Samedi entrainement d'apnée de très bonne heure!..

(sous la houlette de notre nouvelle monitrice Véronique) , en vu du passage du Niveau 4

Une sortie de plongée matinale ? (départ 10h40 avec le suscle2 piloté comme à son habitude par Bernard) et un long briefing sur les nouvelles règles du code du sport édité par le ministère de la jeunesse et des sports par arrêté du 5 janvier 2012, Bref.

A la sortie de cette plongée sur les Moyadons, dans une eau à 14° et une visibilité réduite, en compagnie de Anne et Mohamed, après avoir respecté à la lettre la fiche prévisionnelle de notre palanquée, 30-35 minutes et 3 de palier.

Nous voici de retour à la base, où après un léger apéritif, notre ami Didier nous a concocté, cassoulet de la mer accompagné d'un rougail, pour réveiller des sens endormis.

Je passerais sur l'après midi, où notre JPP national nous a informé des nouvelles règles du fameux Code du Sport !...

Dont un résumé ci-dessous :

Sous-section 1 : dispositions communes :

- Le premier article renforce les responsabilités du DP. Il est présent sur le lieu d'immersion ou de mise à l'eau, et organise l'activité et les secours éventuels.

- Il remplit une fiche de sécurité (= feuille de palanquée), sur laquelle figurent : nom, prénom, aptitude (et non niveau !), fonction (GP, encadrant, autonome), paramètres prévus et réalisés. Elle doit être conservée un an au club.



- Le principe des aptitudes et des espaces d'évolution est maintenu

- Le matériel de secours comprend des nouveautés : VHF obligatoire en mer sur bateau, 3 masques pour le BAVU, 1 masque haute concentration, des fiches d'évacuation type, Le matériel d'assistance ne change pas.

La trousse de secours disparaît, mais une trousse de secours est obligatoire dans l'armement du bateau et l'obligation de moyens conduit à avoir à bord une trousse adaptée à l'activité.

- Toutes les bouteilles sont munies d'un manomètre (ou sonde+ordi).

- Tous les plongeurs sont équipés d'un système gonflable (stab, sauf Gégène !).
- Au-delà de 20m, tous les plongeurs sont munis d'un système gonflable (stab), d'un moyen de donner de l'air sans partage d'embout (octopuss) et d'un moyen de contrôler sa décompression (ordi ou tables+montre+profondimètre). Pas de changement pour les encadrants.
- Chaque palanquée dispose d'un parachute de palier (il est souhaitable d'en avoir un de + au cas où sur le bateau).
- Les tubas et embouts de détendeurs sont désinfectés entre chaque plongée.



Je passerais sur la Sous-section 2 point qui va modifier les US et coutumes ! Des Morses de Callelongue

Désormais, il n'est plus possible de plonger sans DP au-delà de 40m, avec les moyens du club.

De plus, le rôle et la responsabilité du président de club en cas d'accident sont renforcés.

ah! j'oubliais la visite de la journaliste de TF1 notre amie Astrid et sa soeur, ainsi que Florence et son compagnon venu tout droit de Bretagne pour un week-end, et ont pu goûter, les différentes spécialités, apportées par nos adhérents, qui depuis que Jean-Michel, notre grand chef, donne des cours de cuisine, s'améliorent de samedi en samedi?...

**Texte et photos: Jean-Claude Eugène**



## ***Vous Avez Dit TIV?...***

Après avoir été informé, par un mail envoyé dans la semaine précédente, par notre JPP national: informant à tous les membres et adhérents de la section plongée, leur signalant le début des TIV et des requalifications des bouteilles de plongées.

Pour information les bouteilles particulières, doivent être démontées par leurs propriétaires et remontées après inspection visuelle des TIV.

Donc en ce samedi 17 mars, dès le matin, Marc (notre grand gourou), était sur le pied de guerre, plongé dans les fiches bouteilles du club et adhérents, ayant déjà sorti et signalé les bouteilles qui devaient aller en requalification.

Après la plongée du matin, suivie du non moins traditionnel apéritif et de ses discussions, plus ou moins philosophiques, un repas pris sur la terrasse et bu le café, les choses sérieuses commençaient.



Nos TIV étaient à la manœuvre, aidés de quelques bénévoles, Guy, Rémy, Patrick, Jean Claude, Philippe (notre spécialiste des gonflages).

Démontages, nettoyages, rinçages, suivis du contrôle visuel par Lucien, Marc ou JPP, après avoir remonté les bouteilles acceptées, le collage des étiquettes de la FFESSM de l'inspection visuelle, les avoir remplies et rangées, tout n'était pas fini !...

Il restait encore les blocs à démonter et stocker, pour les requalifications, à ce jour de 18 bouteilles, qui devront partir dans la semaine pour cette vérification quinquennale.

Encore merci à nos TIV et les bénévoles qui ont participé à cette opération, qui se répète chaque début d'année.

**Texte et photos: Jean-Claude Eugène**



## **Grillades, Grillades ?...**

Si notre grand chef cuisinier Jean-Michel qui s'est donné tant de mal, pour apprendre aux morses de Callelongue l'art culinaire avait été là, il aurait été déçu.

En effet ce samedi 31 mars, le grand Philippe, faisait cuire une saucisse de Toulouse avec la lampe à souder comme vous pouvez le voir sur la photo ci-jointe.

Décidément rien ne nous sera épargné, je passerais sur l'analyse faite par Bruno, sur les différentes faces de notre Balthazar du coin ?.. et les différentes discussions philosophiques à la fin du repas (sur l'amour, la femme, l'homme, etc...)

**Texte et photos: Jean-Claude Eugène**



## Code du Sport II : le retour!

Même pas deux ans après avoir dû ingurgiter le Code du Sport du 18 juin 2010, en revoilà un nouveau, celui du 5 janvier 2012.

Rassurez-vous, les modifications sont moindres, même si le « pavé » semble à priori plus indigeste.

La faute surtout à la volonté d'avoir réuni en un seul texte, les arrêtés air et mélange.

L'arrêté du 5 janvier 2012 se présente désormais en 4 sous-sections et des tableaux annexes. Les voici résumés avec les points clés (*en italique, mes observations*)

Sous-section 1 : dispositions communes :

- Le premier article renforce les responsabilités du DP. Il est présent sur le lieu d'immersion ou de mise à l'eau, et organise l'activité et les secours éventuels.

*Il peut néanmoins être sous l'eau, à condition que cette organisation des secours ait été prévue, ce qui sous-entend une présence en surface, d'autant plus quand il y a des plongeurs N2 en autonomie sous l'eau (pas autonomes dans l'organisation des secours).*

- Il remplit une **fiche de sécurité** (= *feuille de palanquée*), sur laquelle figurent : nom, prénom, aptitude (*et non niveau !*), fonction (*GP, encadrant, autonome*), paramètres prévus et réalisés. Elle doit être conservée un an au club.

*Cette fiche permet au DP de se dégager (un peu) des éventuelles « glissades » des palanquées, grâce aux paramètres prévus.*

- Le principe des aptitudes et des espaces d'évolution est maintenu
- Le matériel de secours comprend des nouveautés : VHF obligatoire en mer sur bateau, 3 masques pour le BAVU, 1 masque haute concentration, des fiches d'évacuation type. De plus, un **Plan de Secours adapté** et régulièrement mis à jour est disponible et porté à la connaissance des DP, GP et autonomes.

Le matériel d'assistance ne change pas.

La trousse de secours disparaît, **mais** une trousse de secours est obligatoire dans l'armement du bateau et l'obligation de moyens conduit à avoir à bord une trousse adaptée à l'activité.

- **Toutes** les bouteilles sont munies d'un manomètre (*ou sonde+ordi*).
- **Tous** les plongeurs sont équipés d'un système gonflable (*stab, sauf Gégène !*).
- Au-delà de 20m, **tous** les plongeurs sont munis d'un système gonflable (*stab*), d'un moyen de donner de l'air sans partage d'embout (*octopuss*) et d'un moyen de contrôler sa décompression (*ordi ou tables+montre+profondimètre*). Pas de changement pour les encadrants.
- Chaque palanquée dispose d'un parachute de palier (*il est souhaitable d'en avoir un de + au cas où sur le bateau*).
- Les tubas et embouts de détendeurs sont désinfectés entre chaque plongée.

Sous-section 2 : dispositions pour la plongée à l'air :

- On retrouve le principe des aptitudes.
- En cours de formation, l'accès à la profondeur d'évolution du niveau visé est possible
- La plongée au-delà de 40m est soumise à présentation d'un brevet FFESSM, FSGT, ANMP, SNMP, UCPA, CMAS justifiant d'aptitudes PE-60 ou PA-60.
- L'encadrement au-delà de 40m (*et donc dès 41m !*) est **uniquement** le fait de E4 (MF2/BEES2/DE/DES).

Sous-section 3 : dispositions pour la plongée à l'oxygène et aux mélanges :

- Lorsqu'un mélange est utilisé, le DP et le GP sont obligatoirement titulaires de la certification correspondant à ce mélange.

- Les recycleurs doivent être normés. Les prérogatives dépendent du gaz utilisé dans le recycleur.
- Les profondeurs d'évolution dépendent de la qualification (nitrox simple = 20m, nitrox confirmé = 60m).
- Le matériel de secours est adapté au(x) mélange(s) utilisé(s).

Sous-section 4 : disposition diverses :

- La spécificité milieu artificiel (piscine -6m) est maintenue.
- L'apnée est soumise au code du sport, sauf pour l'oxygène en deça de 6m.
- **La plongée en autonomie sans DP est soumise à l'autorisation de l'exploitant (= le président de club) qui détermine le site et l'organisation des secours. Dans tous les cas, les plongeurs doivent posséder un brevet FFESSM, FSGT, UCPA, ANMP, SNMP, CMAS justifiant des aptitudes PA-60. La profondeur maximale d'évolution est 40m.**

C'est sans doute ce dernier point qui va modifier les us et coutumes callelongais.

**Désormais, il n'est plus possible de plonger sans DP au-delà de 40m, avec les moyens du club.**

De plus, le rôle et la responsabilité du président de club en cas d'accident sont renforcés.

Je rappelle que cette autorisation de plongée sans DP reste soumise à l'inscription dans le Règlement Intérieur du club, avec avis du président ou du représentant désigné par lui.

Voilà le texte, des remontées ont été faites auprès du Ministère des Sports par le président de la FFESSM. Nous verrons dans le court terme si des modifications surviennent.

Bonnes plongées !

Marie-Laure Garrier